

RELATIONS INTERNATIONALES DE LA HAUTE COUR DE CASSATION ET DE JUSTICE DE ROUMANIE

- juin 2013 -

I. LA HAUTE COUR DE CASSATION ET DE JUSTICE DE ROUMANIE - MEMBRE DE DIVERS ORGANISMES INTERNATIONAUX

La HCCJ de Roumanie est membre de neuf associations internationales. Dans toutes ces neuf associations, la représentation est faite au niveau du Président. Ce qui suit est une présentation des neuf organismes internationaux:

1. RESEAU DES PRESIDENTS DES COURS SUPREMES DE JUSTICE D'UNION EUROPEENNE:

- **DANS LE CADRE DE CE RESEAU, La HCCJ de Roumanie est représentée par sa présidente, Livia Doina STANCIU,**
- depuis le 13 octobre 2013, la présidente Livia Doina STANCIU détient la qualité de vice-président de cet organisme international.
- la HCCJ de Roumanie en est membre depuis 2007,
- cette association facilite à la HCCJ de Roumanie des **rapports de coopération internationale avec 27 cours suprêmes d'Union Européenne**,
- le but essentiel du réseau est la rédaction de projets d'actes normatifs visant le pouvoir judiciaire et la Justice, qui sont transmis à la Commission Européenne et au Parlement Européen en vue de l'adoption de nouveaux actes normatifs communautaires,
- réunions : a caractère contraignant une fois par an, au colloque thématique de l'association, mais aussi, facultativement, lors des séminaires et conférences organisés par l'association,
- **la HCCJ de Roumanie rédige, sur sollicitation du Réseau, des rapports nationaux sur divers aspects du droit,**
- web site: <http://réseau-présidents.eu/>

PORTAIL COMMUN DE JURISPRUDENCE DES COURS SUPREMES D'UE:

- Dans le cadre du Réseau, l'on a mis en fonction un Portail commun de jurisprudence des Cours suprêmes d'Union Européenne (<http://réseau-présidents.eu/rpcsjue/index.php>), **portail dont la Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie est membre.**
- Le portail de jurisprudence fut créé par le Réseau des Présidents des Cours Suprêmes Judiciaires d'Union Européenne, en 2007, étant devenu fonctionnel en 2013 seulement. Jusqu'à cette date, il fonctionnait en régime d'accès interne, exclusivement pour les cours suprêmes membres, sur la base d'un élément d'identification et d'un mot de passe. Depuis 2009, le portail a deux versions, dont l'une est réservée au public, avec accès direct, l'autre étant destinée aux cours membres, exigeant élément d'identification et mot de passe. A titre d'exemple, la Cour Suprême d'Italie offre un accès à sa jurisprudence uniquement sous mot de passe, à l'intention des autres cours membres du Réseau. L'accès interne, réservé uniquement aux cours suprêmes membres, est destiné aussi à l'échange d'opinions en marge de certains problèmes techniques de fonctionnement du portail.
- Le portail n'est pas une base de données, mais un hyper moteur de recherche de la jurisprudence des Etats membres de l'Union Européenne et de 3 Etats-observateurs

(Croatie, Norvège et Lichtenstein) et qui fonctionne suite à l'utilisation de plusieurs mots de passe, directement dans la langue officielle de la cour qui sollicite l'accès (y compris, donc, en roumain)

- Le programme va choisir la jurisprudence relevante de tous les Etats inclus au programme (30 Etats, au total). Les résultats de la recherche seront fournis dans la langue de rédaction de la décision choisie.
- Ce qui est important c'est que le programme permet la possibilité de traduire les décisions judiciaires trouvées, dans 21 sur les 23 langues officielles de l'Union Européenne.
- Généralement, l'interrogation du portail se fait sans indiquer une période précise, à l'exception de la pratique de 5 Etats (Espagne, France, Grande Bretagne, Pays-Bas et Bulgarie, où la recherche est effectuée pour une période bien précise. Pour la Roumanie, donc pour la Haute Cour de Roumanie, cette recherche se fait sans limite de période.

2. AHJUCAF (Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays ayant en commun l'utilisation de la langue française, en bref l'Association des Cours de Cassation francophones):

- La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU,
- la HCCJ de Roumanie en est membre depuis 2004, à la suite du Congrès de Marrakech,
- cette association facilite à la HCCJ de Roumanie des relations de coopération internationale avec une cinquantaine de cours suprêmes francophones,
- le but est la consolidation de la coopération entre les institutions judiciaires, spécialement par l'intermédiaire d'actions de formation professionnelle et d'expertise,
- réunions: le Congrès de l'Association se tient obligatoirement tous les trois ans, et facultativement l'on organise des séminaires et conférences,
- sur sollicitation de l'AHJUCAF, la HCCJ de Roumanie rédige des rapports nationaux sur divers sujets de droit,
- site web: www.ahjucaf.org
- en 2010, à la suite du Congrès d'Ottawa, (Canada), le chef du Bureau des Relations Internationales de la HCCJ de Roumanie était élu à la direction de la zone Europe de l'est, dans le cadre de l'Association, et membre en même temps du corps d'experts.

PROGRAMME INTERNATIONAL JURICAF:

- Un programme international appelé JURICAF vient d'être créé en 2005, dans le cadre de l'Association. Il est accessible à l'adresse www.juricaf.org
- La Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie est membre de ce programme international depuis 2005.
- Ce programme en est un exclusivement de jurisprudence francophone, étant conçu comme une base de données. Y participent 50 cours suprêmes d'Etats membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.
- Par voie de conséquence, chaque cour suprême, membre du programme, y transmet ses décisions de référence, en texte intégral, en français, pour qu'elles soient validées par la Cour de Cassation de France. Chaque décision est accompagnée d'une fiche juridique qui précise le sens de la solution, le problème de droit soulevé par l'espèce, un extrait de la solution, le nom de l'instance inférieure dont on a attaqué la décision, la date des décisions des instances, (afin de vérifier si la célérité de l'acte de justice est oui ou non assurée) etc.
- Pour ce qui est des décisions de l'instance suprême de Roumanie, où le français n'est pas la langue officielle de rédaction, comme c'est le cas en France, en Suisse ou en Belgique, les décisions sont traduites sous la coordination d'un magistrat-assistant, en français, le

texte intégral étant accompagné de la fiche juridique requise pour valider les décisions. En 2012, l'on a fait sortir de sous presse un volume « **Jurisprudence des années 2005-2010. Recueil sélectif** », Maison d'édition Hamangiu, Bucureşti, volume édité par les soins de la juge Dr. Livia Doina Stanciu, présidente de la HCCJ de Roumanie, et de Simona Cristea, docteur, magistrat – assistant, chef du Bureau des Relations Internationales.

3. ASSOCIATION DES CONSEILS D'ETAT ET DES COURS SUPREMES ADMINISTRATIVES DE L'UNION EUROPEENNE:

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU**, mais, tenant compte du profil administratif, la désignation a été faite au nom de la section du contentieux Administratif et Fiscal, à titre de correspondant de l'Association,
- réunions: une fois, chaque année, obligatoirement, lors du colloque thématique de l'Association, et facultativement, lors des séminaires et conférences organisés par l'Association.
- **sur sollicitation de l'Association, la HCCJ de Roumanie rédige des rapports nationaux sur divers aspects du droit.**
- web site: www.juradmin.eu

4. ORGANISATION EUROPEENNE DU BREVET:

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU**, mais, tenant compte du profil de la propriété intellectuelle, la désignation a été faite au nom de la section Civile et de Propriété Intellectuelle, à titre de correspondant de l'Organisation,
- web site: www.epo.org

5. FORUM UE DES JUGES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT:

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU**,
- web site: www.eufje.org

6. CONSEIL CONSULTATIF DES JUGES EUROPEENS:

- en octobre 2008, la juge vice-présidente de la Cour, dr. Rodica Aida Popa était désignée par le Conseil Supérieur de la Magistrature de Roumanie à la fonction de représentant, pour un deuxième mandat,
- web site: www.coe.int (structure du Conseil de l'Europe).

7. INSTITUT EUROPEEN DE L'EXPERTISE ET DE L'EXPERT (IEEE):

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU**,
- **L'adhésion avait lieu le 7 décembre 2011**, suite à la signature de l'acte d'adhésion par la présidente de la HCCJ de Roumanie et le président de l'IEEE.
- L'IEEE est partenaire de la Commission Européenne dans l'élaboration d'un projet d'expertise en matière civile, dans l'intention, manifeste chez les 27 Etats membres de l'Union Européenne, d'unifier les normes nationales actuelles, en matière d'expertise et de statut de l'expert, dans le sens de la création d'une procédure unique et d'un statut européen de l'expert.
- Le principe envisagé comporte la reconnaissance mutuelle, par les juges, des expertises faites dans les 27 Etats membres. En dehors de ce projet, l'IEEE a quatre objectifs majeurs, à savoir la création d'un fond documentaire européen en matière d'expertise civile, figurant sur le site de l'IEEE, et qui réunisse des informations intéressant les 27 Etats membres de l'UE, le financement de travaux de recherche dans le domaine des expertises,

l'organisation de colloques, conférences, congrès, séminaires internationaux et élaboration d'une liste européenne des experts.

- Web site: <http://www.experts-institute.eu>

8. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES HAUTES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES (AIHJA):

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU,**
- **en 2011, l'AIHJA accordait, à l'unanimité des voix, le statut d'observateur, à la HCCJ de Roumanie, qui, en 2012, obtenait la qualité de membre de plein droit.**
- Fondée en 1983, l'Association réunit les juridictions administratives suprêmes de plus de 100 pays de tous les continents. L'AIHJA se donne pour objectifs: la promotion des échanges entre juridictions compétentes à statuer en dernière instance en matière de contentieux administratif, l'encouragement du dialogue entre juridictions, au sujet des problèmes de droit inscrits à leur agenda ou des problèmes d'organisation et de fonctionnement des cours suprêmes, la consolidation de l'Etat de droit.
- L'Association réalise des études juridiques, diffuse à ses membres ou à toute personne intéressée des informations utiles à l'égard de l'organisation, du fonctionnement et de la jurisprudence des Etats membres et favorise le contact des magistrats de ces juridictions. L'Association est aussi l'éditeur d'un recueil de jurisprudence comparée, concernant les thèmes et les débats qui ont lieu lors du congrès de l'Association, tous les trois ans.

9. European Law Institute (ELI) :

- **La HCCJ de Roumanie y est représentée par la présidente Livia Doina STANCIU.**
- A partir du 29mai 2013, la HCCJ de Roumanie est membre institutionnel de *l'Institut de Droit Européen* (ELI). Cet institut fournit de l'expertise en matière de droit européen, de droit des contrats, de droit pénal, de droit fiscal et de droit administratif. Les expertises de l'Institut servent à la mise au point des rapports internationaux adressés aux institutions de l'UE, en vue de l'amélioration de la législation communautaire. De même, l'ELI élabore des projets applicables dans la pratique, de la taille, par exemple, du projet « *Common European Sales Law* », transmis au Parlement Européen, ou du Projet de réforme des procédures à suivre à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. ELI compte, parmi ses membres institutionnels, de nombreuses cours suprêmes, ainsi que la Cour Européenne de Justice, de l'Union Européenne.

II. ACCORDS BILATERAUX DE COOPERATION

Outre les relations entretenues dans le cadre des neuf associations internationales présentées, la HCCJ de Roumanie a conclu des accords de coopération avec:

- La Cour de Cassation de France (le 13 octobre 2011) – convention de coopération,
- La Cour Suprême de Justice du Vietnam (le 29 septembre 2010) - convention de coopération.

Magistrat – assistant Dr. Simona Cristea